

# Les responsabilités de l'intervenant-conseil



## Après des élèves

- **Intervenir en sous-groupe ou individuellement auprès des élèves** éprouvant des difficultés de comportement (élèves sortis de classe pour diverses raisons : ne font pas le travail demandé, dérangent en classe, etc.)
- **Faire connaître et proposer les services disponibles à l'école** aux élèves éprouvant des difficultés importantes de comportement (soutien offert par le psychoéducateur, l'AVSEC, le technicien en loisir, etc.)
- **Signaler les besoins des élèves** à la direction
- **Effectuer**, au besoin, **des rencontres** entre enseignant et élève



## Après du GPS et des autres intervenants

- **Collaborer avec le GPS et les autres intervenants** concernés par les mêmes élèves
- **Participer aux réunions des intervenants-conseils** une fois par semaine. Consigner, préalablement à cette rencontre, les élèves ayant été retirés de leur classe
- **Participer à l'élaboration des plans d'intervention** (volet comportemental)

## Après des parents

- **Signaler aux parents les changements pertinents**, amélioration ou détérioration, au niveau des comportements (sorties de cours, etc.)
- **Informers les parents des étapes subséquentes** au comportement de leur enfant

# Les responsabilités du responsable à l'encadrement

## Après des élèves

- **Appliquer le code de vie et les mesures disciplinaires** (suspensions, reprises de temps, non-respect du code de vie à l'école)
- **S'assurer que les élèves concernés reprennent leur temps**
- **Consigner les actes de violence et d'intimidation** rapportés et **intervenir** auprès des élèves intimidés et intimidateurs
- **Intervenir**, avec l'aide de l'agent de sécurité, **auprès des élèves en état de consommation et effectuer un suivi** auprès de la technicienne en saines habitudes de vie

## Après du GPS et des autres intervenants

- **Collaborer avec le GPS et les autres intervenants** concernés par les mêmes élèves
- **Participer aux réunions des intervenants-conseils** une fois par semaine
- **Effectuer un suivi régulier** auprès de la direction pour assurer la cohérence des interventions

## Après des parents

- **Signaler aux parents** toute suspension de l'école ainsi que toute absence à une reprise de temps

